



Un nouveau Diplôme National du Brevet

publié le 25/10/2025 - mis à jour le 27/10/2025

Comment ça marche ?

Descriptif :

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. À compter de la session 2026, les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) évoluent. On vous explique !

Le DNB nouvelle version pour la session de juin 2026

À compter de la session 2026, le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20.

Deux choses sont prises en compte dans le calcul de cette moyenne finale :

○ Le contrôle continu.

Le contrôle continu représente 40% de la note finale.

La note finale du contrôle continu sera dorénavant calculé à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines obtenues par les élèves en classe de 3e. Les matières enseignées et évaluées au collège ont toutes le même coefficient, donc aucune disciplines ne peut être délaissée.

○ Les épreuves écrites et orale.

Les épreuves terminales représentent 60% de la note finale.

À la fin de l'année scolaire les élèves de troisième passent cinq épreuves obligatoires En voici le détail :

DISCIPLINE	NOTE	COEFFICIENT	DURÉE
Français			
Partie 1 : travail sur le texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation + grammaire et compétences linguistiques)	/50	2	3 h
Partie 2 : dictée	/10		
Partie 3 : rédaction	/40		
Le total sur 100 est ramené à une note /20			
Mathématiques			
Partie 1 : automatismes	/6	2	2 h
Partie 2 : raisonnement et résolution de problème	/14		
/20			
Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)			
Sous-épreuve histoire-géographie			
Analyse et compréhension de document	/15	1,5	2 h
Raisonnement et utilisation des repères historiques et géographiques	/25		
Le total sur 40 est ramené à une note /20			
Sous-épreuve EMC			
Problématique d'EMC à partir d'une situation pratique	/20	0,5	
/20			
Sciences			
Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie	/10	2	1 h
	/10		
/20			
Épreuve orale			
Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs			
Maîtrise du sujet	/12	2	15 min si individuel 25 min si collectif
Maîtrise de l'expression orale	/8		
/20			

○ En option

Au collège es élèves ayant suivi un enseignement facultatif, tels que langues et cultures de l'Antiquité ou chant choral, bénéficient en outre de l'ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un de ces enseignements au total des moyennes (sous réserve que la moyenne de contrôle continu ne dépasse pas 20 sur 20).

○ Les mentions.

L'élève est reçu quand la moyenne finale obtenue est égale ou supérieure à 10 sur 20.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "**assez bien**", "**bien**", "**très bien**" ou "**très bien avec les félicitations du jury**".

- assez bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 12 sur 20
- bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 14 sur 20
- très bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 16 sur 20
- très bien avec les félicitations du jury si la moyenne du candidat est au moins égale à 18 sur 20

Les mentions "bien", "très bien" et "très bien avec les félicitations du jury" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

○ Session 2026 : dates des épreuves du diplôme national du brevet

Pour la session de juin 2026 les dates des épreuves écrites sont les suivantes :

- vendredi 26 juin : Français ;
- lundi 29 juin : Histoire-Géographie/EMC + Sciences ;
- mardi 30 juin : Mathématiques.

○ Se préparer au DNB

► Aides :

Devoirs Faits , dans le cadre de "Cap Brevet" les élèves volontaires peuvent trouver aide et soutien dans l'organisation de leur travail, dans leur révisions ou pour la méthodologie.

► Aménagements :

Les aménagements d'examen s'adressent aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage et relevant d'un dispositif d'accompagnement (PAP, PPS).

Ces aménagements sont à décider en concertation entre l'Élève, sa famille, les Professeurs Principaux et la Cheffe d'Etablissement.



Pour toute interrogation sur le DNB et son organisation au cours de cette année scolaire, n'hésitez pas à venir rencontrer les Professeurs Principaux ou à leur poser toutes vos questions par les différents canaux de communications qu'ils utilisent

Source des informations contenues dans cet article :

<https://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html> ↗

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2515977N> ↗

Document joint

 [Le Diplôme National du Brevet Session 2026](#) (PDF de 140 ko)